

**RECUEIL**

**DES ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 36 – MAI 2015**  
**Recueil publié le 19 mai 2015**

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SPECIAL N°36 – MAI 2015**  
Recueil publié le 19 mai 2015

---

**PREFECTURE DE LA VENDEE**

**CABINET DU PREFET**

- Arrêté N°15-CAB-302 portant ouverture à titre exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de la Roche sur Yon

PRÉFET DE LA VENDÉE

**Arrêté n° 15-CAB-302**

Portant ouverture à titre exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de la Roche sur Yon.

**Le Préfet de la Vendée**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code de l'Aviation Civile ;

**Vu** l'arrêté du 20 avril 1998 modifié, portant ouverture des aérodromes au trafic aérien international, article 6 ;

**Vu** la réponse dérogatoire d'ouverture au trafic aérien international hors espace Schengen de l'aérodrome de La Roche sur Yon, définie par les instructions du Ministère de l'Intérieur en date du 10 avril 2014 ;

**Vu** la demande adressée le 11 mai 2015, par laquelle le groupe ATLANTIC, sis 44, Boulevard des États-Unis – 85000 La Roche sur Yon, sollicite l'ouverture temporaire au trafic international de l'aérodrome de la Roche sur Yon, le mercredi 20 mai 2015 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes en date du 18 mai 2015 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée en date du 13 mai 2015 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes en date du 13 mai 2015 ;

**Vu** l'arrêté n° 14-DRCTAJ/2-78 du 10 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LAVIGNE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'aérodrome de la Roche sur Yon est exceptionnellement et momentanément ouvert au trafic aérien international hors espace Schengen.

L'équipage déclaré de l'aéronef Cessna Citation CJA C525C, immatriculé F-HATG, sera constitué de Messieurs Gaël DESPREAUX, né le 12 juin 1973, Commandant de Bord, et de Guillaume RIVIER, né le 16 novembre 1984, Pilote, tous deux de nationalité française.

Le passager déclaré est Monsieur Philippe REDON, né le 8 octobre 1961, de nationalité française.

**L'aéronef en question :**

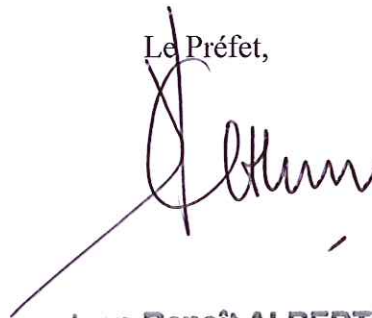
- décollera de l'aéroport international de Bournemouth (Royaume-Uni) le mercredi 20 mai 2015 à 20h20, et atterrira à La Roche sur Yon à 21h10.

**Article 2** – Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée, Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée, Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à Monsieur le Délégué Pays de la Loire de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest, à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vendée, au Directeur Interrégional des Douanes ainsi qu'au pétitionnaire.

Fait à La Roche sur Yon, le

19 MAI 2015

Le Préfet,



**Jean-Benoît ALBERTINI**

